

PAR COURRIEL

[REDACTED]

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 3 septembre 2025 pour laquelle vous souhaitez obtenir :

« Depuis le 20 octobre 2022, tous les analyses, avis, notes, résumés et tous les autres documents pertinents (Ex. napperons politiques), incluant les échanges courriels et TEAMS des employés de votre organisation, concernant la possibilité d'assurer l'entretien des sous-marins de la Marine royale canadienne au Québec. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (« la Loi sur l'accès »), nous vous informons que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie détient des documents en lien avec votre demande. Vous trouverez ci-joint celui pouvant vous être transmis. Veuillez noter que des renseignements ont été caviardés en vertu des articles 12, 14, 18, 19, 37, 54 et 56 de la Loi sur l'accès.

Par ailleurs, d'autres documents ne sont pas accessibles. En effet, nous ne divulguons pas de documents qui contiennent, en substance, des informations dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne, des documents destinés à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, des documents contenant des avis et des recommandations faits par un membre du Ministère dans le cadre de ses fonctions ainsi que des renseignements fournis par un tiers et traités par celui-ci de façon confidentielle. Nous invoquons à l'appui de notre décision les articles 14, 22 à 24, 34 et 37 de la Loi sur l'accès.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission de l'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED] l'expression de mes sentiments distingués.

Geneviève Lachance
Responsable de l'accès aux documents

AVIS DE RECOURS

Suite à une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la loi prévoit qu'une personne, dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

525, boulevard René-Lévesque Est, bureau 2.36
Québec (Québec)
G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

500, boulevard René-Lévesque Ouest, bur. 18.200
Montréal (Québec)
H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-4016
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant trois juges de la Cour provinciale, sur toute question de droit ou de compétence. Cet appel ne peut toutefois être porté qu'avec la permission d'un juge de la Cour provinciale. Ce juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour provinciale, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours de la décision, après avis aux parties et à la Commission d'accès à l'information. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Objet : RE: Contrat pour de nouveaux sous-marins dans l'Arctique dès l'an prochain
Envoyé : 2025-08-28, 18:20:54
De : Jean-François Gibeault<Jean-Francois.Gibeault@economie.gouv.qc.ca>
À : Amélie Grenier
Cc : Nicolas Dubé-Tourigny; Demandes ISPEM

Merci beaucoup, bien apprécié!

Jean-François Gibeault |

Sous-ministre associé aux industries stratégiques et aux projets économiques majeurs
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

De : Amélie Grenier
Envoyé : 28 août 2025 17:17
À : Jean-François Gibeault
Cc : Nicolas Dubé-Tourigny ; Demandes ISPEM
Objet : TR: Contrat pour de nouveaux sous-marins dans l'Arctique dès l'an prochain

Bonsoir Jean-François,

Ci-bas le topo demandé en lien avec cette nouvelle ([La Presse en Allemagne | Le Canada achètera des sous-marins ultramodernes pour patrouiller dans l'Arctique | La Presse](#)).

Rappel des faits

- Le 10 juillet 2024, le Canada lance un processus visant à acquérir jusqu'à 12 sous-marins à propulsion classique.
- La première étape de ce processus est un avis de projet de Marché sous la forme d'une demande de renseignement (DDR). Cet avis est publié sur le site Achats et Ventes Canada de Services publics et Approvisionnement Canada :
 - Les 12 sous-marins pourront être fabriqués à l'étranger, mais leur entretien en service devra être effectué au Canada.
 - Précise certaines exigences opérationnelles de ces sous-marins
 - Le premier sous-marin devra être livré en 2035 au plus tard.
 - Les réponses reçues par le Canada concernent notamment certaines précisions sur la nature et l'étendue du contenu canadien prévue en lien avec ce contrat potentiel.
- Les fabricants de sous-marins potentiels sont SAAB de Suède, Navantia d'Espagne, TKMS d'Allemagne, Hanwha de Corée-du-Sud, Naval Group de France et Kawasaki & Mitsubishi du Japon.
- Le 25 août 2025, le premier ministre Carney a annoncé la qualification de deux de ces fournisseurs, TKMS et Hanwha, et qu'il compte signer le contrat l'an prochain. Dans une

autre déclaration, le chef de l'état-major de l'armée canadienne a indiqué que le choix du fournisseur pourrait être fait avant la fin de la présente année.

Analyse et commentaires

- [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]
 - [REDACTED]
 - [REDACTED]

Jean-François Gauvin | Conseiller en développement industriel
Direction des transports et logistique
418 691-5698, poste **4059**

De : Amélie Grenier <Amelie.Grenier@economie.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 août 2025 10:51
À : Demandes DTL <demandes.dtl@economie.gouv.qc.ca>
Cc : Vanessa Claveau <Vanessa.Claveau@economie.gouv.qc.ca>; Valéry Gagnon <Valery.Gagnon@economie.gouv.qc.ca>; Lucas Duménieu

<Lucas.Dumenieu@economie.gouv.qc.ca>; Jean-François Gauvin <Jean-Francois.Gauvin@economie.gouv.qc.ca>; Aurélien Melina <Aurelien.Melina@economie.gouv.qc.ca>; Marc-Antoine Fortin <Marc-Antoine.Fortin@economie.gouv.qc.ca>; Priscilla Gagnon <Priscilla.Gagnon@economie.gouv.qc.ca>; Demandes ISPEM <demandes.ispem@economie.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Contrat pour de nouveaux sous-marins dans l'Arctique dès l'an prochain

Bonjour équipe maritime,

En lien avec cette nouvelle, Jean-François Gibeault demande un topo courriel sur l'impact possible sur Davie et ses projets.

Demande : impact du contrat pur de nouveaux sous-marins souhaité par Ottawa (voir nouvelle en p.j.)

Format : topo courriel

Contexte : nouvelle d'Ottawa (voir p.j.)

Demandeur : Jean=François Gibeault

Échéance : aujourd'hui, c'est réaliste ?

DTL = porteur

PEM = collab au besoin

Merci !

Amélie Grenier | Conseillère à la coordination

Direction de la coordination, de l'analyse sectorielle et des technologies numériques émergentes

Cell. [REDACTED], **bureau 418 691-5698**, poste **4068**

De : Félicia Nicole <Felicia.Nicole@economie.gouv.qc.ca>

Envoyé : 26 août 2025 10:17

À : Antoine Rayroux <Antoine.Rayroux@economie.gouv.qc.ca>; Daria Riabinina <Daria.Riabinina@economie.gouv.qc.ca>; Gaëlle Abona Keyi <Gaëlle.AbonaKeyi@economie.gouv.qc.ca>; Gianluca Fantini <Gianluca.Fantini@economie.gouv.qc.ca>; Jean-François Gauvin <Jean-Francois.Gauvin@economie.gouv.qc.ca>; Jean-Sébastien Claveau <Jean-Sebastien.Claveau@economie.gouv.qc.ca>; Marie-Noëlle Perron <Marie-Noelle.Perron@economie.gouv.qc.ca>; Pierre Morissette Redmond <Pierre.MorissetteRedmond@economie.gouv.qc.ca>; Sarah Drolet <Sarah.Drolet@economie.gouv.qc.ca>; Adriana Andrade <Adriana.Andrade@economie.gouv.qc.ca>; Aicha Bari <Aicha.Bari@economie.gouv.qc.ca>; Alberto Lorduy Bravo <Alberto.LorduyBravo@economie.gouv.qc.ca>; Amélie Grenier <Amelie.Grenier@economie.gouv.qc.ca>; Anne-Mathilde Bilodeau <Anne-Mathilde.Bilodeau@economie.gouv.qc.ca>; Annie Blouin <Annie.Blouin@economie.gouv.qc.ca>; Annik Plamondon <Annik.Plamondon@economie.gouv.qc.ca>; Audrey Cloutier <Audrey.Cloutier@economie.gouv.qc.ca>; Bi Toubouhi Hermann Sehi <BiToubouhiHermann.Sehi@economie.gouv.qc.ca>; Catherine Boivin <Catherine.Boivin@economie.gouv.qc.ca>; Chantal Viboux

<Chantal.Viboux@economie.gouv.qc.ca>; Chloé Jacob
<Chloe.Jacob@economie.gouv.qc.ca>; Christian Bégin
<Christian.Begin@economie.gouv.qc.ca>; Daniel Michaud
<Daniel.Michaud@economie.gouv.qc.ca>; Denis Lévesque
<Denis.Levesque@economie.gouv.qc.ca>; Élie Jobin-Cossette <Elie.Jobin-Cossette@economie.gouv.qc.ca>; Gabriel Audet <Gabriel.Audet@economie.gouv.qc.ca>;
Gabrielle Cournoyer <Gabrielle.Cournoyer@economie.gouv.qc.ca>; Geneviève Drolet
<Genevieve.Drolet@economie.gouv.qc.ca>; Geneviève Massé
<Genevieve.Masse@economie.gouv.qc.ca>; Guillaume Bégin
<Guillaume.Begin@economie.gouv.qc.ca>; Hanène Henchiri
<Hanene.Henchiri@economie.gouv.qc.ca>; Isabelle Gaudet
<Isabelle.Gaudet@economie.gouv.qc.ca>; Jacques Bureau
<Jacques.Bureau@economie.gouv.qc.ca>; Jean-Philippe Blais <Jean-Philippe.Blais@economie.gouv.qc.ca>; Jonathan Watters
<Jonathan.Watters@economie.gouv.qc.ca>; Josée Mayrand
<Josee.Mayrand@economie.gouv.qc.ca>; Lucas Duménieu
<Lucas.Dumenieu@economie.gouv.qc.ca>; Magalie Salvas-Groleau
<Magalie.SalvasGroleau@economie.gouv.qc.ca>; Marco Blouin
<Marco.Blouin@economie.gouv.qc.ca>; Marie-Joséphine Affoué Kadjo <Marie-JosephineAffoue.Kadjo@economie.gouv.qc.ca>; Marika Gagnon
<Marika.Gagnon@economie.gouv.qc.ca>; Marinela Teodorescu
<Marinela.Teodorescu@economie.gouv.qc.ca>; Martin Couillard
<Martin.Couillard@economie.gouv.qc.ca>; Martin Houle
<Martin.Houle@economie.gouv.qc.ca>; Mathieu O'Connor
<mathieu.oconnor@economie.gouv.qc.ca>; Mathieu Trudelle
<Mathieu.Trudelle@economie.gouv.qc.ca>; Mawana Pongo
<Mawana.Pongo@economie.gouv.qc.ca>; Michèle Houpert
<Michele.Houpert@economie.gouv.qc.ca>; Mounir Jaidann
<Mounir.Jaidann@economie.gouv.qc.ca>; Nassam Assouma
<Nassam.Assouma@economie.gouv.qc.ca>; Nathalie Cartier
<Nathalie.Cartier@economie.gouv.qc.ca>; Nathalie Girard
<Nathalie.Girard@economie.gouv.qc.ca>; Nicolas Bergeron
<Nicolas.Bergeron@economie.gouv.qc.ca>; Nicolas Doiron-Leyraud <Nicolas.Doiron-Leyraud@economie.gouv.qc.ca>;
Nicolas Martin <Nicolas.Martin@economie.gouv.qc.ca>; Nicolas Parent <Nicolas.Parent@economie.gouv.qc.ca>; Nidal Daïf
<Nidal.Daif@economie.gouv.qc.ca>; Nikolas Girard <Nikolas.Girard@economie.gouv.qc.ca>;
Noémie Chabot <Noemie.Chabot@economie.gouv.qc.ca>; Patrick McSweeney
<Patrick.McSweeney@economie.gouv.qc.ca>; Philippe Duguay
<Philippe.Duguay@economie.gouv.qc.ca>; Philippe Lacasse
<Philippe.Lacasse@economie.gouv.qc.ca>; Philippe Sabat
<Philippe.Sabat@economie.gouv.qc.ca>; Samuel Lamothe-Girard <Samuel.Lamothe-Girard@economie.gouv.qc.ca>; Samuel Morissette
<Samuel.Morissette@economie.gouv.qc.ca>; Samy Bouchtaoui
<Samy.Bouchtaoui@economie.gouv.qc.ca>; Serge Gbagbeu
<Serge.Gbagbeu@economie.gouv.qc.ca>; Toky Rabetokotany
<Toky.Rabetokotany@economie.gouv.qc.ca>; Valérie Caverivière
<Valerie.Caveriviere@economie.gouv.qc.ca>; Vanessa Claveau
<Vanessa.Claveau@economie.gouv.qc.ca>; Véronique Baril
<Veronique.Baril@economie.gouv.qc.ca>; William Philippon
<William.Philippon@economie.gouv.qc.ca>

Objet : Contrat pour de nouveaux sous-marins dans l'Arctique dès l'an prochain

PVI

Félicia Nicole – Relations médias

Direction des communications

Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

710, place D'Youville, 3^e étage

Québec, G1R 4Y4

